



On avance inexorablement vers un nouvel ordre constitutionnel dans la Grande île, avec une démarche résolument malgacho-malgache et non pas ivoiro-nigérienne....

Ainsi, le Conseil de gouvernement du 14 décembre 2010 a décrété que : « **Les électeurs sont convoqués aux urnes le mercredi 16 mars 2011 à partir de six heures à l'effet d'élire les membres de l'Assemblée nationale. Le scrutin sera clos sur l'ensemble du territoire national, le même jour, à seize heures au plus tard, sous réserve des dispositions de l'article 36 du Code électoral** »

(in article 1 du Décret n°2010-1011 du 14 décembre 2010).

Qui a dit, déjà, qu'Andry Rajoelina allait tout faire pour prolonger la transition ? **"Ny omby afatrotry ny tadiny, ny olombelona afatrotry ny teniny"**.

(Les zébus sont liés par leur corde, les être humains sont liés par leurs paroles. Médisez, intoxiquez, il en restera toujours quelque chose.

**Recueillis par Jeannot Ramambazafy**